

PUBLICATION

Décisions prises par le Conseil communal de Montreux

Séance du 6 mai 2026

Conformément à l'art. 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP – RSV 160.01), la Municipalité porte à la connaissance du corps électoral que le Conseil communal, dans sa séance du mercredi 6 mai 2026, a adopté les préavis suivants :

- **Préavis No 08/2026 relatif à la création d'un fonds en la mémoire de feu Marguerite Besençon ;**
- **Préavis No 09/2026 relatif à l'octroi d'une augmentation de la subvention communale à la Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME) pour l'ouverture d'une crèche de 34 places à Chernex dès le mois d'août 2027 ;**
- **Préavis No 11/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 185'000.- TTC au maximum pour l'assainissement et l'amélioration des infrastructures d'adduction d'eau des alpages de Chamossale et du Paccot, propriétés de la Commune de Montreux ;**
- **Préavis No 12/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 95'000.- TTC au maximum pour le financement d'une installation de séchage à bois à la scierie communale des Avants ;**
- **Préavis No 14/2026 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2026-2031 ;**
- **Préavis No 15/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 265'000.- TTC au maximum pour la centralisation des installations d'automation des bâtiments communaux sur la plateforme de supervision existante et le renouvellement complet des sous-stations techniques du complexe scolaire de Rambert, de la piscine de la Maladaire et de la salle de gymnastique de Vinet ;**
- **Préavis No 17/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 331'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux à la mise en conformité de conduites d'eau potable pour la défense incendie et au renforcement du réseau d'infrastructures à la route de Plantières à Brent et au chemin de Pallud à Chernex ;**
- **Préavis No 18/2026 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par un crédit complémentaire au budget 2026 et par voie budgétaire pour l'édition 2027.**

En vertu de l'art. 160 al. 1 LEDP, les décisions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte soumis au Conseil communal et le rapport de la commission nommée par ce dernier pour l'examen de cet objet peuvent être consultés au Greffe municipal.

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte de signature sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP** (art. 164 al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 par analogie) ».

Conformément à l'article 160 al. 2 LEDP relatif au référendum en matière communale, le budget pris dans son ensemble, ainsi que la gestion et les comptes, ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

La demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande; le corps électoral se prononce séparément sur chacune d'elles (art. 161 al. 1 EDP).

Montreux, le 8 mai 2026





EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 6 mai 2026

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Murat KARAKAS**

Objet : Le préavis No 08/2026 relatif à la création d'un fonds en la mémoire de feu Marguerite Besençon.

Vu le préavis de la Municipalité No 08/2026 du 27 février 2026

Vu le rapport de la commission formée de Mme Susanne Lauber Fürst, Présidente

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Geneviève Frass, Lucie Weber
MM. Ihab Al Jundi, Mathias Ekah, Yanick Hess, Murat Karakas, Olivier Müller.

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 82 OUI, 0 NON et 1 abstention, décide:


1. d'accepter le legs fait par feu Marguerite Besençon à la Commune de Montreux ;
2. de créer un fonds à hauteur du montant du legs pour la réalisation de projets sur les hauts de la commune ;
3. de valider le règlement y relatif.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Lionel **MOYARD**



La secrétaire :

Céline **MORIER**



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 6 mai 2026

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Murat KARAKAS**

Objet : Le préavis No 09/2026 relatif à l'octroi d'une augmentation de la subvention communale à la Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME) pour l'ouverture d'une crèche de 34 places à Chernex dès le mois d'août 2027.

Vu le préavis de la Municipalité No 09/2026 du 6 mars 2026

Vu le rapport de la commission formée de Mme Rodica Rosu Fridez, Présidente


Membres : Mmes Claudine Borloz, Susanne Cornaz, Bibiana Streicher, Elisabeth Wermelinger
MM. Yahya Berhili, Christian Bürki, Olivier Grand, Antony Huys, Henri Rollier

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 80 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. de d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME, via le REME, pour l'ouverture et l'exploitation d'une crèche à Chernex pouvant proposer jusqu'à 34 places ;
2. de porter au budget 2027 la subvention supplémentaire de CHF 129'812.- au travers du compte 712.3655;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de porter au budget 2028 et suivants les charges nécessaires à l'exploitation de la crèche de 34 places supplémentaires au travers du compte 712.3655 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.


CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Lionel **MOYARD**



La secrétaire :


Céline **MORIER**

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 6 mai 2026

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Murat KARAKAS**

Objet : Le préavis No 11/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 185'000.- TTC au maximum pour l'assainissement et l'amélioration des infrastructures d'adduction d'eau des alpages de Chamossale et du Paccot, propriétés de la Commune de Montreux.

Vu le préavis de la Municipalité No 11/2026 du 13 mars 2026

Vu le rapport de la commission formée de M. Fabien Torchio, Président

Membres : Mmes Carole Clavadetscher, Susanne Lauber Fürst, Catherine Morel-Roberti, Nicole Stamm
MM. Christian Fürst, Antony Huys, José Jorge, Olivier Müller, Paul Wetzel

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 81 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 185'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de transférer et clôturer le compte d'attente 9139.152 «Etude adduction eau alpage Chamossalaz» ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :



Lionel **MOYARD**



La secrétaire :



Céline **MORIER**



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 6 mai 2026

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Murat KARAKAS**

Objet : Le préavis No 12/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 95'000.- TTC au maximum pour le financement d'une installation de séchage à bois à la scierie communale des Avants.

Vu le préavis de la Municipalité No 12/2026 du 13 mars 2026

Vu le rapport de la commission formée de M. José Jorge, Président

Membres : Mmes Claudine Borloz, Claudia Hischenhuber,
MM. Yvan Aubord, Mathias Ekah, Christian Fürst, Simon Lepêtre, Pierre Loup,
Benoît Ruchet.

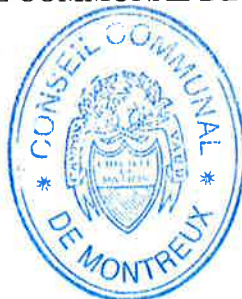
après délibération, le Conseil communal de Montreux par 80 OUI, 0 NON et 2 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir une installation de séchage à bois, telle que décrite dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 95'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par des fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à signer toutes actes ou conventions en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Lionel MOYARD



La secrétaire :


Céline MORIER

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 6 mai 2026

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Murat KARAKAS**

Objet : Le préavis No 14/2026 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2026-2031.

Vu le préavis de la Municipalité No 14/2026 du 13 mars 2026

Vu le rapport de la commission formée de Mme Bibiana Streicher, Présidente

Membres : Mmes Ruth Bär, Claudine Borloz, Stefania La Spada, Marie-Solène Pham,
MM. Frédéric Croset, Mathieu Ehinger, Mathieu Quartier, Olivier Raduljica

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 76 OUI, 1 NON, 0 abstention et 3 récusés, décide:

1. d'indemniser, pour la législature 2026-2031, les fonctions de syndic et de conseiller municipal sur la base de la collocation de la classe E49 de l'échelle des traitements du personnel communal ;
2. de maintenir le taux d'activité à 80 % pour la charge de Syndic ;
3. de maintenir le taux d'activité à 60 % pour la charge de Conseiller municipal ;
4. d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2026 - 2031, un montant annuel de CHF 63'000.- pour les frais généraux et de déplacement de ses membres dans les communes de la Riviera ;
5. de fixer l'entrée en vigueur de ces décisions au 1er juillet 2026.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Lionel **MOYARD**



La secrétaire :


Céline **MORIER**

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 6 mai 2026

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Murat KARAKAS**

Objet : Le préavis No 15/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 265'000.- TTC au maximum pour la centralisation des installations d'automatisation des bâtiments communaux sur la plateforme de supervision existante et le renouvellement complet des sous-stations techniques du complexe scolaire de Rambert, de la piscine de la Maladaire et de la salle de gymnastique de Vinet.

Vu le préavis de la Municipalité No 15/2026 du 20 mars 2026

Vu le rapport de la commission formée de Mme Béatrice Tisserand, Présidente

Membres : MM. Yvan Aubord, Yahya Berhili, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Antony Huys, José Jorge, Tal Luder, Domenico Silleri, Lionel Winkler

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 83 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 265'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Lionel MOYARD



La secrétaire :

Céline MORIER

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 6 mai 2026

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Murat KARAKAS**

Objet : Le préavis No 17/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 331'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux à la mise en conformité de conduites d'eau potable pour la défense incendie et au renforcement du réseau d'infrastructures à la route de Plantières à Brent et au chemin de Pallud à Chernex.

Vu le préavis de la Municipalité No 17/2026 du 20 mars 2026

Vu le rapport de la commission formée de M. Tal Luder, Président


Membres : Mmes Soraia Dias (ML représentant DA), Bibiana Streicher, Elisabeth Wermelinger
MM. Mathias Ekah, Christian Fürst, Mario Gori, Yanick Hess, Cyril Pabst,
Pierangelo Rothenbühler

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 82 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à participer financièrement à la mise en conformité de conduites d'eau potable pour la défense incendie et au renforcement du réseau d'infrastructures à la route de Plantières à Brent et au chemin de Pallud à Chernex ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 331'000.- TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :



Lionel MOYARD



La secrétaire :



Céline MORIER

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 6 mai 2026

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Murat KARAKAS**

Objet : Le préavis No 18/2026 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par un crédit complémentaire au budget 2026 et par voie budgétaire pour l'édition 2027.

Vu le préavis de la Municipalité No 18/2026 du 20 mars 2026

Vu le rapport de la commission formée de M. José Jorge, Président

Membres : Mme Rodica Rosu Fridez
MM. Ihab Al Jundi, Yahya Berhili, Claude Byrde, Angelo Giuliano,
Carlos Andres Gozzing Martinez, Tal Luder, Florian Manzini

Amendement adopté par le Conseil :

Suppression de l'article 3 des conclusions :

« 3. de porter au budget 2027, compte 150.3653, un montant de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG ; »

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 60 OUI, 10 NON et 13 abstentions, décide:

1. d'autoriser une subvention de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2026;
2. d'accorder à cet effet un crédit complémentaire au budget 2026 sur le compte 150.3653 «subventions aux événements»;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par des fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :



Lionel **MOYARD**



La secrétaire :



Céline **MORIER**